



**PLAN D'ASSAINISSEMENT PAR SOUS-BASSIN HYDROGRAPHIQUE (P.A.S.H.)**  
Sous-Bassin Hydrographique de l'ESCAUT-LYS

**P.A.S.H. REALISE PAR LES ORGANISMES D'EPURATION AGREES CONCERNES :**  
Intercommunauté de Propriété publique de la Région du Hainaut occidental

**PASH DRESSE PAR :**  
La Société Publique de Gestion de l'Eau (S.P.G.E.)  
Par délégation pour délivrance de copie conforme,  
Michel CORNELIS, Vice-Président du Comité de Direction  
Jean-Luc MARTIN, Président du Comité d'Administration  
Jean-Luc LEBLANC, Conseiller, S.P.G.E.

**VU POUR ETRE ANNEXE A L'ARRETE DU GOUVERNEMENT WALLON ADOPTANT LE PASH DE L'ESCAUT-LYS**  
Namur, le 10 NOV. 2005  
Le Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme  
Le Ministre-Président  
Benoît LUTGEN, Elio DI RUPO

Feuille n° 23/28 Echelle : 1/10 000

**Informations gérées par la S.P.G.E. :**

**REGIMES D'ASSAINISSEMENT**  
Assainissement collectif, précisé selon les affectations au POS (\*)  
de 2.000 EH et plus (la)  
habitat ou équip. communautaire, lotier, activité indus. ou artisanale  
de moins de 2.000 EH (lb) :  
Assainissement autonome  
Assainissement autonome (II) : habitat ou équip. communautaire, lotier, activité indus. ou artisanale  
Assainissement autonome communal (Ib) :  
Assainissement transitoire (III) : habitat ou équip. communautaire, lotier, activité indus. ou artisanale  
Zone urbanisable au POS (\*) dont l'assainissement est pris en charge dans un autre sous-bassin (\*) : plan de secteur

**RESEAU DE COLLECTE ET D'EGOUTTAGE**  
Cas généraux  
existant, adjugé ou en construction, à réaliser  
Station de pompage  
Collecteur sous pression  
Collecteur gravitaire  
Egout sous pression  
Egout gravitaire  
Cas particuliers  
A diagnostiquer - A rénover  
Fossé ou aqueduc transportant des eaux usées  
Eau de surface ayant fonction de collecteur  
Canalisation spécifique en assainissement autonome  
Canalisation d'eau claire existante  
Canalisation d'eau claire à réaliser

**Traitement des eaux usées**  
Station d'épuration  
Station publique existante, adjugée ou en construction, à réaliser  
Station à statut particulier existante, adjugée ou en construction, à réaliser, à déclasser  
Autres problématiques  
Déménagement - Exhaure  
Station de pompage  
Bassin d'orage existant, adjugé ou en construction, à réaliser

**Informations externes à la S.P.G.E. :**

**SOURCE DGRNE**  
Eaux souterraines (Mise à jour : 17/06/2005)  
Captage public  
Zones de protection de captage arrêtées  
Prévention rapprochée (Ila)  
Prévention éloignée (Iib)  
Surveillance (III)

**Eaux de surface** (Mise à jour : 01/08/2002)  
Navigable  
1er catégorie  
2ème catégorie  
3ème catégorie  
non classé  
Cours voûtés

**Zone de baignade** (Mise à jour : 14/09/2004)  
Point ou zone de baignade  
Zone amont de baignade (cours d'eau)

**Donnée environnementale** (Mise à jour : 24/03/2005)  
Natura 2000

**Limite naturelle**  
Sous-bassin hydrographique

**SOURCE DGPLP**  
Plan de secteur (Mise à jour : 20/12/2004)  
Les zones où s'appliquent les différents régimes d'assainissement sont issues de la base de données des plans de secteur, sont issues de la base de données des plans de secteur, et ne relèvent pas de la responsabilité de la DGATLP.  
L'utilisation de nouveaux fonds de plans IGN peut entraîner des imprécisions quant aux zones destinées à l'urbanisation.  
Limite administrative  
Limite communale

**SOURCE IGN**  
Fond de plan IGN (Mise à jour : 25/07/2005)  
40/1 Limite de planche IGN (1/10.000)  
Remarque : le document peut présenter des fonds de plan établis à différentes époques et selon différentes techniques.  
Autorisation de reproduction : convention TS 03394  
Origine des données cartographiques : MTR-DGRNE, MTR-DGPLP, IGN  
Traitement des données : OCE et SPGE

